



ISSN 0005-8777

Bulletin Benelux

Année 2013

Numéro 2

Date de publication 14/02/2013

Plan annuel 3

Plan annuel 2013 3

Programme de travail commun 33

Programme de travail commun 2013-2016 33

Plan annuel

Plan annuel 2013

Table des matières

1	Introduction	5
2	Rôle du Secrétariat général	6
2.1	Au centre de la coopération Benelux	6
2.2	Rôle du Secrétariat général	6
3	Marché intérieur et Union économique	7
3.1	Politique de l'énergie	7
3.2	Sécurité alimentaire, santé et bien-être des animaux	9
3.3	Coopération dans les régions frontalières	9
3.4	Communications et transports	10
3.5	Coopération économique	12
3.6	Propriété intellectuelle	12
3.7	Protection des consommateurs	13
3.8	Entrepreneuriat	13
4	Développement durable	14
4.1	Aménagement du territoire	14
4.2	Environnement et durabilité	16
4.3	Conservation de la nature et protection des paysages	16
4.4	Politique de la jeunesse	17
4.5	Cohésion sociale et thématique des travailleurs frontaliers	18
5	Justice et Affaires intérieures	20
5.1	Police et sécurité	20
5.2	Lutte contre les catastrophes et gestion des crises	21
5.3	Circulation des personnes	22
5.4	Coopération judiciaire	23
5.5	Coopération en matière de lutte contre la drogue	23
5.6	Aide médicale urgente	24

5.7	Coopération fiscale et lutte contre la fraude	24
5.8	Lutte contre la fraude sociale à grande échelle	25
6	Coopération avec d'autres Etats (entités fédérées)	26
6.1	Rhénanie du Nord-Westphalie	26
6.2	Autres entités et structures de coopération régionales	27
7	Nouvelles opportunités de coopération	28
7.1	Gouvernance électronique et simplification administrative	28
7.2	Informations géographiques numériques	29
7.3	Autres initiatives	29
8	Contacts Secrétariat général Benelux	30

1. Introduction

L'année écoulée restera gravée dans nos mémoires comme une année de crise économique et financière. La crise s'est fait sentir dans nos trois Etats membres. Si nous voulons préserver la prospérité et le bien-être de nos concitoyens dans le futur, il est indispensable de porter un regard prospectif à long terme et d'investir dans des mesures durables. Nous sommes convaincus que la coopération Benelux peut contribuer à apporter des solutions dans des domaines bien déterminés. C'est en unissant nos forces que nous pouvons agir avec plus d'efficacité et en faisant des économies d'échelle, tout en étant innovateurs. C'est un plus pour chacun de nos pays. Et en étant ainsi précurseur en matière d'intégration européenne, notre coopération régionale est un exemple et un encouragement pour d'autres.

Nos trois gouvernements ont établi un programme de travail commun pour les quatre années à venir. En mettant en avant la croissance, l'innovation et la sécurité, sept domaines d'action ont été convenus pour notre coopération.

Sur la base de ces lignes directrices et du traité, le plan annuel détaille les actions concrètes que nous voulons entreprendre ensemble en 2013. Ce plan annuel est structuré sur la base des trois grands thèmes de l'Union Benelux, à savoir la coopération dans les domaines de l'économie, du développement durable et de la sécurité.

Le plan annuel 2013 et le programme pluriannuel 2013-2016 doivent être lus ensemble. Ils sont complémentaires l'un à l'autre; ensemble ils sont l'expression de notre ambition commune. Nous sommes conscients que certaines des initiatives envisagées sont tributaires de développements politiques, économiques ou sociétaux internes ou en Europe ou sur la scène internationale. Ce fait n'empêche pas que nous souhaitons qu'ils puissent se réaliser à moyen terme, au même titre que la prise en compte des paramètres changeants de notre environnement.

Décembre 2012,

Le Comité de Ministres de l'Union Benelux

2. Rôle du Secrétariat général

2.1. Au centre de la coopération Benelux

Le Secrétariat général est l'une des cinq institutions et est ainsi, de par ses missions, au centre de la coopération de l'Union Benelux. Institution permanente, opérant de manière impartiale, le Secrétariat général joue un rôle essentiel dans la gestion journalière du Benelux.

En plus des connaissances et de l'expérience acquises au fil des ans, le Secrétariat général se distingue également en tant que support logistique et plateforme d'échange entre les 3 pays. Ce point d'appui stable offre également l'avantage de pouvoir surmonter plus facilement certaines barrières administratives et d'établir des liens entre les différentes thématiques et initiatives.

Le secrétariat dispose également d'un réseau étendu de contacts avec les nombreuses autorités et institutions au sein et en dehors du Benelux. Dans la pratique, la méconnaissance des rouages politiques et administratifs de part et d'autres des frontières est d'ailleurs bien souvent l'obstacle majeur à une coopération réussie. Le recours au Secrétariat général permet de concrétiser plus rapidement une telle entreprise.

Les contacts au Secrétariat général figurent à la fin du présent plan annuel de même que sur le site internet : www.benelux.int.

2.2. Rôle du Secrétariat général

- Evaluer les propositions de nouvelles initiatives d'un des partenaires; voire même en proposer de son propre chef;
- Stimuler la coopération en élaborant des propositions concrètes et pratiques et ensuite les soumettre à l'approbation des représentants des trois pays du Benelux;
- Si nécessaire, contribuer activement à la recherche de compromis pour faire avancer la coopération;
- Préparer l'ordre du jour, dresser les procès-verbaux et assurer le suivi des actions qui auront été convenues;
- Si nécessaire, assurer également la présidence des réunions de travail;
- Soutenir les pays lors de l'élaboration du cadre juridique et pratique des actions convenues;
- Intervenir en tant que gestionnaire des processus notamment lors de la phase d'élaboration;
- Se charger de l'organisation, de la convocation et de la logistique des réunions, symposiums et conférences, entrant dans le cadre de ses missions;
- Initier, le cas échéant, une coopération lors de la mise en œuvre de directives européennes, agréées entre les 3 pays;
- Préparer les instruments juridiques du Comité de Ministres (décisions Benelux, recommandations, directives, protocoles d'accord, traités etc.);
- Assurer le suivi du processus d'approbation des instruments juridiques du Benelux;

- Obtenir les réponses et le suivi des recommandations du Parlement Benelux;
- Préparer le plan et le rapport annuels pour le Comité de Ministres de l'Union Benelux, et en assurer le suivi.

3. Marché intérieur et Union économique

INTRODUCTION

Les pays du Benelux ont placé la coopération en matière d'énergie et de transport en tête de l'agenda politique.

La recherche d'alternatives au nucléaire et la catastrophe de Fukushima réclament des réflexions fondamentales sur la sécurité en général, la sécurité d'approvisionnement et le coût abordable de l'énergie. Les pays ne peuvent pas résoudre ce problème isolément. Les voisins sont les premiers partenaires pour apporter des réponses durables aux défis.

La croissance économique peut amener des réponses à la crise actuelle. Des entraves à la mobilité sur le territoire du Benelux empêchent cependant encore et toujours les produits et les services de circuler librement. C'est un frein au développement des économies. Des stratégies communes peuvent y remédier.

L'économie du savoir est actuellement un des principaux vecteurs pour rétablir la croissance. Coopération et spécialisation sont ici aussi les mots clés. De petits pays ou de petites régions doivent rechercher des alliances pour développer le savoir et le transformer en projets viables. Le présent plan annuel entend donner une impulsion à la mise en place de nouvelles structures de coopération dans ces domaines au sein du Benelux.

3.1. Politique de l'énergie

Objectif général

- Accroître la visibilité de l'Union Benelux en tant que force motrice de coopération régionale et rester ainsi le laboratoire d'idées novatrices en Europe, à la pointe du progrès.

Projets en cours

- Le Benelux a joué un rôle de précurseur en Europe en réussissant à interconnecter le marché de gros de l'électricité avec la France et l'Allemagne et en innovant en matière de plans régionaux d'investissements transfrontaliers;
- Concrétiser davantage les enceintes régionales de coopération existantes:
 - En matière d'électricité, le couplage de marchés fondé sur les flux d'électricité (*flow based*) est mis sur pied et le Benelux rassemble les parties concernées dans ce cadre;

- Pour le gaz, un échange de bonnes pratiques est organisé sur le plan des mesures préventives, les projets d'infrastructures aux interconnexions sont abordés au niveau régional et les canaux d'information en cas de crise formalisés. La coopération en matière de sécurité d'approvisionnement étant amorcée, la Gasplatform prépare une approche coordonnée pour progresser vers l'intégration du marché du gaz naturel;
- Sur le plan de l'énergie éolienne, la *NorthSeas Countries' Offshore Grid Initiative* (NSCOGI) exécute, en concertation avec les autres pays côtiers de la mer du Nord, les derniers accords découlant du Mémorandum d'accord, tels que l'élaboration d'une proposition de répartition des coûts pour investir anticipativement dans une infrastructure intégrée de réseau en mer ou encore le déroulement efficace de l'identification et de la sélection des projets d'Intérêt général. Le Benelux veille à la progression de ce dossier.

Nouveaux projets 2013

- Renforcer le dynamisme et la fiabilité du marché énergétique en mettant de nouveaux thèmes à l'étude, tels que les marchés de capacité, les *loopflows*, la comptabilité des mesures de soutien pour les énergies renouvelables ou la création de synergies entre l'approvisionnement en gaz et en électricité;
- Echanger les bonnes pratiques relatives à la transition vers un approvisionnement énergétique pauvre en carbone;
- Élaborer des propositions substantielles et pratiques en vue de la tenue d'un Comité de Ministres rassemblant les Ministres du Benelux chargé de l'énergie et visant à approuver le programme des priorités politiques;
- Élaborer des propositions concrètes de nouvelles formes de coopération en matière de véhicules électriques et de mobilité intelligente sur base des résultats de l'enquête exploratoire menée en 2012.

Groupes de travail et commissions

- Pentalateral Energy Forum
 - Concertation ministérielle
 - Concertation des coordinateurs (Penta-coördinatoren)
 - Groupe de Soutien 1 (Penta SG1)
 - Groupe de Soutien 2 (Penta SG2)
- Gas Platform
 - Concertation des coordinateurs (Gas-coördinatoren)
 - Groupe de travail 1 (Gas Platform WG1)
 - Groupe de travail 2 (Gas Platform WG2)
- North Seas Countries' Offshore Grid Initiative (NSCOGI)
 - Concertation ministérielle
 - Comité directeur (NSCOGI Steering Committee)
 - Groupe de travail

3.2. Sécurité alimentaire, santé et bien-être des animaux

Objectif général

- Améliorer la sécurité alimentaire, la santé animale ainsi que le bien-être animal;
- Renforcer la coopération dans des dossiers européens stratégiques.

Projets en cours

- S'informer mutuellement de la transposition et de la mise en œuvre de la réglementation européenne relative à l'alimentation animale;
- De plus, les chefs des services vétérinaires du Benelux et de Rhénanie du Nord-Westphalie se tiennent mutuellement au courant de la situation sanitaire des animaux dans la région afin de prévenir l'apparition de maladies animales. Ils s'informent mutuellement des aspects importants de leurs stratégies de lutte contre la fièvre aphteuse de sorte à éviter que des mesures contradictoires ne soient prises de part et d'autre des frontières en cas d'éclosion de la maladie;
- Poursuivre la formalisation de la reconnaissance réciproque des chasseurs habilités à procéder à l'examen initial du gibier, dans le but de faciliter la circulation du gibier en peaux abattu dans le Benelux.

Nouveaux projets 2013

- Joindre les efforts dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques et organiser une réunion avec les chefs des services compétents en matière de sécurité alimentaire sur ce thème;
- Examiner à nouveau la directive européenne relative aux médicaments vétérinaires et au contrôle des aliments pour animaux;
- Elaborer une décision Benelux relative à la traçabilité du bétail en pâturage au-delà des frontières.

Groupes de travail et commissions

- Concertation stratégique (VET-CVO)
- Questions vétérinaires (VET-DIV)
- Questions vétérinaires «Pacage frontalier des bovins» (VET-GRENS)
- Questions vétérinaires «CVO – Exercice de crise» (VET-CVO-Cris)
- Sécurité alimentaire – «aliments pour animaux» (VV-SA/DV-AA)

3.3. Coopération dans les régions frontalières

Objectif général

- Le renforcement de la coopération transfrontalière est l'un des deux objectifs principaux du Traité Benelux 2008. Les pays du Benelux veulent aller plus loin que l'Europe en adaptant leur propre cadre juridique pour contribuer à initier et à soutenir les structures de coopération transfrontalière entre nos trois pays.

Projets en cours

- Suivi de la Convention Benelux concernant la Coopération transfrontalière (CT) :
 - Mise à jour de la Convention Benelux CT.
La signature de la nouvelle Convention Benelux de coopération transfrontalière est attendue dans la première moitié de 2013;
 - Consultance au sujet des applications de la Convention Benelux concernant la Coopération transfrontalière.
Le Secrétariat général joue un rôle consultatif pour les enceintes de coopération transfrontalières qui coopèrent sur la base de la Convention Benelux concernant la Coopération transfrontalière et sur la base du règlement sur les Groupements européens de coopération territoriale (GECT), comme notamment l'EuregioScheldemond, l'Euregio Meuse-Rhin, MAHHL¹, Benego, divers groupements de coopération à Baarle, le GECT Linieland van Waas et Hulst, le GOL² Gent-Terneuzen, le GOL Assenede-Terneuzen. Ces groupements de coopération font l'objet d'un appui pour signaler les problèmes, organiser des réunions et pour la création d'éventuels projets INTERREG³;
 - Nouvelles applications de la Convention Benelux concernant la Coopération transfrontalière.
En 2012 aussi, le Secrétariat général accompagnera vers une forme de coopération plus officielle les autorités et les organisations qui souhaitent utiliser la Convention Benelux concernant la Coopération transfrontalière, la nouvelle Convention de Coopération transfrontalière ou le Règlement sur les GECT.
- Agenda de la coopération transfrontalière dans les régions frontalières
Une actualisation des aperçus existants des problèmes dans les différentes régions est réalisé en collaboration avec d'autres partenaires dans les pays du Benelux (ministères des Affaires intérieures, des Affaires étrangères, autorités territoriales, enceintes de coopération transfrontalière,...).

Groupes de travail et commissions

- Comité de direction « Coopération transfrontalière » (GS-CT-Dir)
- Commission (GS-CT)

3.4. Communications et transports

Objectif général

- Gérer les flux du trafic;
- Eliminer les obstacles en matière de transport public transfrontalier;

¹ MAHHL est un acronyme reprenant : Maastricht - Aix - Hasselt - Heerlen - Liège

² « Grensoverschrijdend Openbaar Lichaam », c'est-à-dire organisme public transfrontalier

³ InterregCommunity Initiative, en abrégé Interreg, est un programme européen qui a pour but d'estomper les frontières en Europe. Interreg est subventionné par l'Union européenne et essaie de promouvoir la coopération entre des régions de différents pays.

- Renforcer la coopération pour les services d'inspection des transports routiers des pays du Benelux.

Projets en cours

- Organiser une concertation entre les gestionnaires des voies navigables dans la région frontalière wallonne-flamande-néerlandaise concernant la Meuse et les canaux flamands et néerlandais reliés à la Meuse;
- Examiner comment on peut éviter des charges administratives inutiles pour les usagers de la route étrangers et des problèmes pour les résidents des régions frontalières dans le cadre des préparatifs en Belgique visant à instaurer un péage routier (taxe kilométrique et vignette). La France souhaite être associée à la concertation en qualité d'observateur;
- Réunir les économistes des transports et les responsables politiques sur un thème d'actualité lors de la journée d'étude du GIBET Benelux (Groupement Interuniversitaire Benelux des Economistes des Transports);
- Conclure un accord belgo-néerlandais concernant l'échange de données relatives aux immatriculations en cas d'infractions routières;
- Tenir une concertation annuelle entre les pays sur la transposition en droit interne des accords internationaux (OIT, UE) en matière de conditions de travail des marins.

Nouveaux projets 2013

- Etudier les modalités de la suppression d'un document de contrôle dans le cadre Benelux ('feuille de route') pour les services occasionnels internationaux effectués par bus;
- Examiner si, sur la base de l'article 350 du traité de Lisbonne, le Benelux ne peut pas obtenir une dérogation à la réglementation européenne applicable en matière de poids et dimensions en ce qui concerne les services transfrontaliers effectués par véhicules articulés, chargés de conteneurs 45 pieds;
- Intensifier la coopération entre les services d'inspection en matière de réglementation des transports routiers afin d'obtenir un maximum d'uniformité dans l'exécution de la réglementation européenne des transports routiers et de réaliser des économies d'échelle par la mise en commun de la capacité, de l'expertise et de l'expérience;
- Décrire le rôle, en concertation avec la Commission de l'Escaut Pays-Bas-Flandre, que le Secrétariat général continuera de jouer dans le cadre des activités des parties prenantes de l'estuaire de l'Escaut.

Groupes de travail et commissions

- Comité de direction «Communications & Transports» (VE-DIR)
- Groupe de travail «Communications et Transports terrestres - Péage routier» (VE-TER-Wb)
- Groupe de travail «Communications et Transports terrestres-Sécurité routière» (VE-TER-Vv)
- Groupe de travail «transports ferroviaires» (VE-TER-Rail)
- Groupe de travail «Communications – Affaires maritimes-ILO» (VE-AM-ILO)

3.5. Coopération économique

Objectif général

- Le Benelux jouera à l'échelle européenne un rôle de pionnier dans le cadre de la réalisation des objectifs européens de Lisbonne centrés sur la croissance et l'emploi.

Projets en cours

- Coordonner et donner accès à l'information en ce qui concerne l'utilisation et l'avenir d'un ensemble de fonds européens (fonds structurels, fonds pour la technologie et l'innovation) et en ce qui concerne les programmes comme par exemple la simplification des charges administratives, l'utilisation de moyens publics,...;
- Le Secrétariat général mène, en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) le projet « Indicators of Local Transition to a LowCarbonEconomy in the Benelux », l'objectif étant de définir avec précision au sein des pays du Benelux des indicateurs pour mesurer la transition vers une économie plus verte;
- Continuer à développer la coopération au profit des autorités et du secteur privé notamment dans le domaine du développement de l'économie de la connaissance, de l'économie verte, de l'innovation, de la spécialisation intelligente et du travail en cluster;
- En 2013 aussi, une approche commune sera adoptée en concertation avec les partenaires notamment concernant des sujets permettant de soutenir les PME et les grandes entreprises dans les pays du Benelux.

Nouveau projet en 2013

- Continuer à développer la coopération au profit des autorités et des entreprises notamment dans le domaine des technologies clés génériques.⁴

Groupe de travail et commission

- Groupe de travail «Politique Economique Régionale» (REB)

3.6. Propriété intellectuelle

Objectif général

- L'UnionBenelux prend toutes les initiatives nécessaires pour contribuer à un accès efficace et simplifié à la protection des droits de propriété intellectuelle.

Projet en cours

- Introduire une nouvelle procédure élargissant les possibilités pour les titulaires de marques antérieures ou d'autres ayants droit de demander la radiation de l'enregistrement de marques non valables.

⁴Ces technologies clés (KET) sont intégrées et utilisées dans de nombreux objets du quotidien comme les smartphones et les voitures électriques. Ce marché des technologies clés, qui a trait tant à la microélectronique qu'à la biotechnologie industrielle et à la nanotechnologie, représente un énorme potentiel économique.

Nouveau projet 2013

- Organiser une concertation de suivi afin d'examiner les éventuels obstacles au sein des réglementations entravant la coopération administrative relative aux brevets.

Groupe de travail et commission

- Groupe de travail «Propriété intellectuelle et commerciale» (PIC)

3.7. Protection des consommateurs

Objectif général

- Echanger les positions stratégiques dans le cadre de l'Union Européenne en se concertant préalablement aux réunions du Comité de coopération en matière de protection des consommateurs (Comité CPC).

Projets en cours

- Elaborer un instrument de guidance commun en vue d'informer préalablement les opérateurs et les consommateurs de la législation en matière de commerce en ligne;
- Partager les expériences et conclusions respectives issues d'initiatives nationales en termes de contrôle d'activités transfrontalières et s'échanger mutuellement leurs méthodologies de travail.

Nouveauprojet 2013

- Renforcer la coopération opérationnelle par l'intermédiaire d'enquêtes communes afin de vérifier la conformité des pratiques des opérateurs économiques avec la réglementation applicable en matière de protection des consommateurs.

Groupes de travail et commissions

- Concertation stratégique «Protection des consommateurs» (CB-PC)
- Sous-groupe «Contrôle pour l'exercice de l'enquête commune» (CB-PC-Contr.)

3.8. Entrepreneuriat

Objectif général

- En juin 2012, les trois pays du Benelux ont consenti à une approche concertée en vue de mettre fin à des pratiques frauduleuses commises par des bandes organisées visant essentiellement les petites et moyennes entreprises.

Nouveaux projets 2013

- Initier la coopération multilatérale entre les Ministères ayant l'Economie et la Justice dans leurs attributions;
- Quantifier les pertes occasionnées par les arnaques visant les professionnels et en déceler les grands mécanismes de manière à prouver le *sense of Urgency* auprès des responsables politiques.

4. Développement durable

INTRODUCTION

Le développement durable est une condition essentielle pour la prospérité du Benelux et constitue un thème politique transversal. Il s'agit d'un développement équilibré tant sur le plan économique, écologique qu'au niveau de la cohésion sociale.

En 2013, nous nous concentrerons sur des actions concrètes concernant l'environnement et le climat, le territoire, la nature, la jeunesse, le travail frontalier et d'autres questions de développement durable et de cohésion sociale. De nouveaux sujets sont notamment la coopération en matière de soins de santé et l'approche du problème du vieillissement.

4.1. Aménagement du territoire

Objectif général

- L'espace est utilisé au mieux. L'aménagement du territoire est une condition préalable importante pour une croissance économique durable et touche à quasi tous les thèmes couverts par le développement durable. L'infrastructure énergétique, la protection de la nature, les mouvements de travailleurs frontaliers, les changements démographiques etc. ont un impact sur l'occupation du territoire et réclament une stratégie d'intégration territoriale, tant dans les zones à forte densité de population que dans les zones plus rurales du Benelux.

Projets en cours

- **Coopération multilatérale générale**
 - L'échange de connaissances sur les plans d'aménagement du territoire et les stratégies urbaines globales concernant la mise en oeuvre des stratégies et des directives européennes ayant un impact territorial.
- **Coopération bilatérale transfrontalière**
 - Coordonner les activités spatiales de part et d'autre de la frontière afin d'éviter que des activités à la frontière bloquent des investissements concrets (consultation planologique) :
 - Promouvoir l'application dans la région frontalière néerlandaise le 'Handreikingvoorgrensoverschrijdendeplanconsultaties' ratifié politiquement en 2012 et apporter éventuellement des améliorations dans son application pratique;
 - Actualiser l'aperçu annuel des plans d'aménagement des commissions frontalières VLANED et EST. Ce 'calendrier' annuel comporte les plans annoncés avec les procédures de consultation afférentes et les effets transfrontaliers.

- Fixer les sujets de coopération entre la Wallonie et le Luxembourg dans la commission frontalière SUD au niveau du développement urbain et des problèmes de mobilité transfrontalière. Une approche de projet sera en outre adoptée pour la confection d'une carte d'action 'Développement territorial transfrontalier' dans la région frontalière wallonne, luxembourgeoise et française;
- Réaliser la première moitié d'une analyse, centrée sur les acteurs et le territoire, des conséquences des réseaux transfrontaliers dans la région VLANED. L'accent sera mis sur les réglementations existantes et les mesures destinées à faciliter l'aménagement des 'main- et brainports'. Le résultat sera soumis aux responsables politiques VLANED pour les décisions à prendre à ce sujet;
- Déterminer une stratégie concernant la manière dont VLANED peut jouer un rôle dans la programmation et la mise en oeuvre de la nouvelle politique européenne de cohésion;
- Echanger les connaissances sur les impératifs spatiaux actuels dans les régions frontalières tels que l'économie/l'innovation, la démographie/déclin de la population, le droit relatif au cadre de vie, le climat, la nature et l'énergie durable.

Nouveaux projets 2013

- **Coopération multilatérale générale**

- Faire une comparaison transfrontalière et améliorer la coordination en matière de mise en oeuvre des plans sur le modèle des *gebiedsagenda's* (programmes régionaux pour l'aménagement du territoire);
- Déterminer sur quels aspects ainsi que la manière dont on peut coopérer dans les régions (frontalières) Benelux autour des développements démographiques tels que le déclin de la population, la concentration et la densification démographique dans le Benelux;
- Organiser une journée thématique/réseau en coopération avec les partenaires de projet sur les projets stratégiques d'aménagement du territoire en cours de réalisation avec des impacts au delà de la frontière (vallée de la Meuse, Bosland et Albertknoop).

Groupes de travail et commissions

- Aménagement du territoire (RO/BCRO/CSAT)
- Aménagement du territoire – Commission frontalière «Est» (RO/O-E(OOST))
- Aménagement du territoire – Commission frontalière «Sud» (RO/SUD)
- Aménagement du territoire – Commission frontalière «Flandre-Pays-Bas» (RO/VLANED)
- Commission Urbiscoop (Immigration et efficacité énergétique)

4.2. Environnement et durabilité

Objectif général

- La coopération au niveau de la lutte contre le changement climatique, dont la promotion des énergies durables, permettra aux pays du Benelux de consolider leur rôle de précurseur en Europe dans ce domaine.

Projet en cours

- Finaliser l'approche urbaine (Urbiscoop) visant l'efficacité énergétique dans le bâti existant. Ceci comprend l'organisation d'un séminaire relatif aux aspects « qualité de l'air/isolation », la diffusion de bonnes pratiques en matière de financement et de sensibilisation, ainsi que la rédaction de recommandations politiques.

Nouveaux projets 2013

- Initier la coopération au niveau:
 - De la transition énergétique, des énergies renouvelables;
 - Du captage et du stockage du CO₂ (Carbon Capture and Storage – CCS);
 - De la qualité de l'air: dans l'optique notamment de l'année européenne de l'air en 2013 et de la révision de la directive qualité de l'air, débattre de la pollution atmosphérique transfrontalière;
- Examiner les opportunités en matière de gestion, de traitement et de transport transfrontaliers des déchets (électroniques).

Groupe de travail et commission

- Efficacité énergétique dans les villes (URBI/EN)

4.3. Conservation de la nature et protection des paysages

Objectif général

- Les trois pays veulent mener une politique coordonnée active en matière de conservation de la nature, de préservation des zones naturelles, de protection des paysages et de restauration de la biodiversité, tout en permettant le développement économique et social.

Projets en cours

- Adapter et actualiser des instruments (entre autres juridiques) de base à la coopération Benelux en matière de chasse, de conservation de la nature et de protection des paysages;
- Renforcer la connaissance et l'expertise en matière d'éducation au développement durable par le biais d'une conférence organisée aux Pays-Bas;
- Lutter contre le commerce de bois illégalement coupé en stimulant la coordination entre les services des douanes au niveau des ports;
- Renforcer la cohérence et la continuité transfrontalière des réseaux écologiques en :

- stimulant des projets transfrontaliers concrets à cofinancer par l'Union européenne axés sur la protection des espèces et des habitats;
- soutenant de nouvelles initiatives de structures transfrontalières de coopération telle que pour le Parc des trois Pays.

Nouveaux projets 2013

- Mettre en place un système d'information et un plan éco-régional d'évaluation des risques (*'Ecoregional risk assessment scheme and information system'*) en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en formalisant la coopération;
- Développer la notion d'infrastructure verte en tant que concept de développement des espaces verts dans des zones urbaines et métropolitaines.

Groupes de travail et commissions

- Groupe de projet «Parc des trois pays» (NAT/3LP-PG)
- Groupe de pilotage Projet «Parc des trois pays» (NAT/3LP-STG)
- Conservation de la nature et protection des sites – «Forêts & Bois»(NAT/BOIS-FORETS)
- Conservation de la nature et protection des sites – BNL Directeurs «Nature, chasse, forêts»(NAT/DIR)
- Conservation de la nature et protection des sites – «Education développement durable» (NAT/EDUC)
- Commissionspécialetransfrontalière "Grenspark De Zoom – Kalmthoutse Heide" (NAT/GPK/DIR)
- Conservation de la nature –«Chasse et Oiseaux» (NAT/JV)
- Conservation nature et protection sites – «Poissons migrateurs» (NAT/MIG)
- Conservation de la nature et protection des sites – «Espèces exotiques » (NAT/EXO)
- Transfrontalier « Wallonie –Luxembourg » (NAT/W-L)

4.4. Politique de la jeunesse

Objectif général

- Poursuivre la mise en œuvre duMoUBenelux « Egalité d'opportunités et de droits pour tous les jeunes et les enfants »du 27 novembre 2009. Celui-ci cible notamment l'enseignement, le marché de l'emploi et la mobilité des jeunes en général. La promotion de la participation et de l'égalité des droits et des opportunités de tous les enfants et de tous les jeunes du Benelux y joue aussi un rôle central.

Projets en cours

- Exécuter le programme de travail Jeunesse 2013-2016;
- Poursuivre l'élaboration d'indicateurs pour la politique de la jeunesse;
- Présenter des positions Benelux communes lors de rencontres internationales;

- Mettre en œuvre des propositions européennes élaborées dans le cadre de la « Méthode ouverte de coordination »;
- Mettre en œuvre le « dialogue structuré avec la jeunesse ».

Nouveaux projets 2013

- Entamer un processus d'apprentissage collégial (*peerlearning*) dans le domaine des indicateurs pour la politique de la jeunesse;
- Rédiger un rapport jeunesse Benelux.

Groupe de travail et commission

- Politique de la jeunesse (JEUNESSE)

4.5. Cohésion sociale et thématique des travailleurs frontaliers

Objectif général

- Les pays du Benelux poursuivront leur coopération en matière de promotion de la cohésion sociale dans le Benelux en favorisant notamment la mobilité et la participation de tous leurs citoyens à la société (en particulier les personnes âgées, la jeunesse, les migrants, les travailleurs frontaliers).

Projets en cours

- **Cohésion sociale**
 - Arrêter une approche Benelux urbaine (Urbiscoop-migration) visant la gestion de l'afflux et une meilleure intégration de personnes immigrées venant des pays d'Europe centrale et orientale.
- **Travailleurs frontaliers**
 - Actualiser et publier les brochures Benelux 2013 destinées aux travailleurs frontaliers, et intégrer les brochures au portail internet Benelux travail frontalier.

Nouveaux projets 2013

- **Cohésion sociale**
 - Stimuler la création de points régionaux de contact/d'information et favoriser l'échange d'informations par voie électronique (e-Health) au niveau des données concernant les capacités de soins, les prescriptions, les maladies rares et les besoins en personnel médical;
 - Stimuler la coopération transfrontalière des généralistes et des postes de garde.
- **Travailleurs frontaliers**
 - Développer une vision stratégique sur les marchés du travail régionaux transfrontaliers.

Groupes de travail et commissions

- Migration (URBISCOOP - URBI/MIG)
- Sécurité sociale des travailleurs frontaliers (GA-TT/SO-FRONT)
- Site internet travailleurs frontaliers (PORTAALSITE NL-BE-NRW)

5. Justice et Affaires intérieures

INTRODUCTION

Le citoyen attend des autorités qu'elles lui garantissent sécurité, justice et qualité de vie. Ce domaine de coopération sera donc approfondi en axant davantage les actions sur les aspects de prévention, de maintien de l'ordre, de lutte contre la criminalité et de gestion des incidents majeurs.

La sécurité est donc un domaine qui se prête au mieux à une coopération utile et efficace entre pays voisins. Nous nous y investissons fortement car nous avons comme ambition, grâce à la coopération transfrontalière, de renforcer et d'améliorer la sécurité et le bien-être de nos concitoyens.

La lutte contre les pratiques frauduleuses constitue une autre valeur ajoutée évidente de la coopération Benelux. Cette coopération s'élargira progressivement à de nouveaux secteurs d'activités.

5.1. Police et sécurité

Objectif général

- En matière de coopération policière, les objectifs fixés portent sur:
 - l'optimisation de la coopération policière opérationnelle et de l'échange d'informations;
 - les formations et exercices communs;
 - le prêt de matériel policier et coopération dans le domaine des nouvelles technologies ;
 - la collaboration entre les officiers de liaison;
 - l'approche administrative de la criminalité;
 - la prévention du radicalisme violent et du terrorisme;
 - la coopération en matière de cybersécurité et de crime cybernétiques;
 - la coopération en matière d'intervention policière dans les missions de gestion civile des crises.

Projets en cours

- Développer une politique cohérente en matière d'échanges d'information pour les besoins de l'intervention policière transfrontalière;
- Approfondir les initiatives conjointes en matière de formations communes;
- Approfondir la coopération concernant l'approche administrative de la criminalité;
- Développer l'intervention de police guidée par l'information, sur la base d'analyses communes ciblées de phénomènes;
- Optimiser les réseaux nationaux des officiers de liaison afin d'assurer la présence d'officiers de liaison Benelux à l'étranger.

Nouveaux projets 2013

- Étudier l'utilisation des nouveaux médias à des fins de sécurité;
- La coopération opérationnelle dans le cadre de la mise en œuvre du cycle stratégique européen pour la lutte contre la grande criminalité et le crime organisé;
- Elaborer un plan commun de lutte contre les vols de métaux;
- Donner une nouvelle impulsion à différents projets de la coopération en matière de cybersécurité;
- Organiser une réflexion commune dans le domaine des missions de gestion civile des crises.

Groupes de travail et commissions

- Concertation stratégique Benelux « Police » (SENN/POL-STRAT)
- Concertation des pays du Benelux « Police » (SENN/POL-LAND)
- Groupe de travail Benelux Traité coopération policière (SENN/CENTR/Traité POL)
- Groupe de travail police «Echange d'informations dans la région frontalière» (SENN/POL/STRAT-INFO)
- Groupe de travail police «Formations communes Benelux» (SENN/POL/STRAT-FORM)
- Groupe de travail police«Officiers de liaison» (SENN/POL/STRAT-LO)
- Groupe de travail police «Extorsion dans le domaine commercial» (SENN/POL/STRAT-EXTORSION COM)
- Groupe de travail police «Communication sur la coopération policière Benelux» (SENN/POL/STRAT-CPB)

5.2. Lutte contre les catastrophes et gestion des crises

Objectif général

- Au niveau de la gestion des crises et des catastrophes, les objectifs sont portés sur:
 - l'optimisation de l'approche stratégique commune;
 - la mise en œuvre des dispositions sur l'information mutuelle entre les Centres de crises;
 - l'échange d'expériences en matière d'identification et d'analyse des risques dans le contexte européen ;
 - l'information de la population en situation d'urgence;
 - la mise en œuvre de procédures de coopération dans le domaine nucléaire;
 - les exercices;
 - la collaboration entre les services de secours;
 - la problématique de l'évacuation.

Projets en cours

- Intensifier la coopération dans le domaine de l'identification et de l'analyse des risques dans le groupe de travail « SENN-RISK » et mener une étude de complémentarité avec le groupe de travail Gis-Geodata;

- Signer l'arrangement technique relatif au détachement d'une personne de contact en situation de crise;
- Actualiser l'inventaire des coopérations.

Nouveaux projets 2013

- Prévoir dans les années à venir des exercices thématiques communs à petite échelle sous la forme de simulations (*table top*);
- Stimuler et intensifier la coopération régionale entre les services de secours;
- Instituer un groupe de travail concernant l'évacuation vers le pays voisin;
- Mettre en œuvre des dispositions sur l'information mutuelle en cas de crises ou de catastrophes.

Groupes de travail et commissions

- Groupe de travail «Gestion de crises» (SENN-CRISE)
- Groupe de travail «Identification des risques» (SENN-CRISE/RISK)
- Groupe de travail «Communication et information à la population» (SENN-CRISE/COM)

5.3. Circulation des personnes

Objectif général

- Dans le domaine de la circulation des personnes, les objectifs sont les suivants :
 - L'approbation et l'application d'un document stratégique sur l'approche future de la politique de réadmission du Benelux, en ce compris une liste de pays prioritaires;
 - Le maintien de la réglementation Benelux en matière de visas;
 - L'adaptation des instructions relatives au renvoi/transfert/remise entre les pays du Benelux.

Projets en cours

- Finaliser la révision de l'accord de réadmission avec la France et les négociations relatives aux protocoles d'application avec différents États des Balkans occidentaux et l'Ukraine;
- Confier la fonction de dépositaire des accords Benelux avec les pays tiers au Secrétariat général.

Nouveau projet 2013

- Entamer des négociations avec de nouveaux pays
 - Accord de réadmission : Oman;
 - Protocoles d'application à l'accord européen de réadmission : Cap-Vert, Arménie et Azerbaïdjan;
 - Un ou plusieurs pays considérés comme prioritaires.

Groupes de travail et commissions

- Commission spéciale pour la Circulation des Personnes – sous-commission réadmission (P-READ)
- Commission spéciale pour la Circulation des Personnes – sous-commission visas (P-VISA)

5.4. Coopération judiciaire

Objectif général

- Envisager la création d'une concertation de pilotage "justice".

Projets en cours

- Poursuivre les activités menées en matière pénitentiaire (ex.visites ad hoc aux institutions, problèmes de surpopulation carcérale, gestion des infrastructures, ...);
- Examiner les potentialités en vue d'intensifier la coopération judiciaire transfrontalière (ex. initiative BES).

Nouveaux projets 2013

- Donner suite à la déclaration d'intention signée en avril 2011 par les ministres de la Justice des trois pays en matière de cybersécurité;
- Démarrer une coopération structurée dans le domaine de la traite des êtres humains;
- Amorcer une réflexion commune sur l'exécution des peines;
- Renforcer la capacité d'auto-protection des autorités, de la société et du secteur privé contre les menaces informatiques (cyber-attaque).

Groupe de travail et commission

- Groupe de travail «Toxicomanie en milieu carcéral» (SENN-JUST)

5.5. Coopération en matière de lutte contre la drogue

Objectif général

- Développer une approche multidisciplinaire du problème de la drogue (prévention et répression).

Projets en cours

- S'informer au sujet des changements politiques importants et des nouvelles tendances de la consommation;
- Échanger les bonnes pratiques en matière de prévention, de produits de substitution et de soins aux toxicomanes.

Nouveau projet 2013

- Etudier les possibilités d'organiser des séminaires thématiques, avec e.a l'observatoire européen des drogues.

Groupe de travail et commission

- Groupe de travail «Politique des drogues – Santé publique» (DROG)

5.6. Aide médicale urgente

Objectif général

- L'objectif est d'éliminer les obstacles légaux et réglementaires entre les pays Benelux dans le cadre de l'aide médicale urgente sur les territoires réciproques.
Les entraves sur le plan transfrontalier concernent:
 - les exigences d'agrément;
 - l'organisation des soins;
 - la communication et les moyens de communication ainsi que
 - la tarification.

Projet en cours

- Mettre en œuvre et évaluer les accords bilatéraux Benelux concernant le transport transfrontalier urgent par ambulance.

Groupes de travail et commissions

- Groupe de travail «Ambulances Belgique – Pays-Bas» (Ambulances BE-NL)
- Groupe de travail «Ambulances Belgique – Luxembourg» (Ambulances BE-LU)

5.7. Coopération fiscale et lutte contre la fraude

Objectif général

- Obtenir un pilotage politique moyennant une concertation ministérielle pour approfondir et élargir la coopération;
- Développer des mesures en matière de risques, de détection et de contrôle axées sur une approche proactive spécialement face aux nouveaux phénomènes qui font leur apparition;
- Elaborer une approche commune sur les dossiers européens.

Projets en cours

- Développer l'analyse des risques sur la base de profils permettant de détecter de façon systématique et structurée les acteurs de la fraude carrousel;
- Analyser les fraudes relatives aux domiciliations fictives et aux sociétés fantômes tout en se penchant sur les nouveaux phénomènes qui se manifestent;
- Permettre l'échange d'informations dans le cadre d'actions de contrôle;

- Lutter contre la fraude et le contrôle sur les secteurs de l'immobilier et de la construction;
- Approfondir les problèmes structurels rencontrés lors de la mise en œuvre de la Directive 2008/9/CE définissant les modalités du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur des assujettis qui ne sont pas établis dans l'État membre du remboursement et proposer des solutions utiles pour le niveau européen;
- Suivre les évolutions concernant le mini guichet unique (et son évolution vers un Guichet unique).

Nouveaux projets 2013

- Initier une coopération concrète concernant les fiducies et les autres constructions juridiques hybrides;
- Partager les expériences et les connaissances accumulées dans le cadre de la lutte contre la fraude et le commerce de chevaux de race;
- Prêter une attention particulière à la recherche et au traitement des faillites frauduleuses;
- Poursuivre les développements en matière de déclaration européenne à la TVA;
- Échanger au sujet des développements transfrontaliers et nationaux dans le domaine des douanes et accises.

Groupes de travail et commissions

- Concertation stratégique Benelux sur la coopération fiscale et la lutte contre la fraude (FRAUDE)
- Sous-groupe «Missing Trader IntracommunityFraud Benelux» (FISC-MTIC BENELUX)
- Sous-groupe projets européens : sous-groupe «Vat RefundProcedure(FISC-VRP) & sous-groupe Mini One Stop Shop (FISC-MOSS)»
- Sous-groupe «Immobilier» (FISC-IMMO)
- Sous-groupe «Trusts» (FISC-TRUSTS)
- Sous-groupe «Sociétés fantômes et domiciliations fictives»(FISC-FDF)
- Sous-groupe «Accises» (FISC-ACC)
- Sous-groupe « Chevaux de race » (FISC-CEP)
- Sous-groupe « Faillites frauduleuses » (FISC-FAIL)

5.7. Lutte contre la fraude sociale à grande échelle

Objectif général

- Démarrer une coopération et en structurer le cadre.

Projet en cours

- Etablir les contacts nécessaires avec les autorités compétentes des trois pays.

Nouveaux projets 2013

- Etudier les possibilités d'harmonisation au sein du Benelux des instruments mis en place au niveau national et au niveau européen;

- Entamer le suivi de la réponse du Comité de Ministres relative à la Recommandation du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux concernant la fraude sociale.

6. Coopération avec d'autres Etats (entités fédérées)

INTRODUCTION

Depuis 2008, le Benelux coopère étroitement avec la Rhénanie du Nord-Westphalie (RNW) et ce sur la base d'une déclaration commune qui a été signée par les gouvernements. La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont des liens culturels, économiques et sociaux et sociétaux solides avec ce Land allemand voisin, la RNW. Avec une population totale de plus de 45 millions d'habitants, les pays du Benelux et la RNW se sont transformés au cours des décennies écoulées en une vaste région transfrontalière à vocation européenne et internationale. Plus de 50% de tous les investissements étrangers en RNW proviennent d'entreprises établies aux Pays-Bas, en Belgique ou au Luxembourg. La coopération entre le Benelux et la RNW est donc une évidence.

La recherche de coopérations avec d'autres Etats, entités fédérées et autres structures de coopération sera poursuivie sur la base de projets spécifiques.

6.1. Rhénanie du Nord-Westphalie

Objectif général

- Depuis la signature de la Déclaration commune pour une coopération plus étroite entre l'Union Benelux et la RNW (décembre 2008), des résultats concrets ont été enregistrés sur cinq thèmes retenus (coopération policière, qualité de l'air, aménagement du territoire (*Landesentwicklungsplan*), coopération vétérinaire et lutte contre les catastrophes. La coopération sur ces thèmes sera poursuivie et approfondie en 2013. La coopération s'étendra également à quelques thèmes nouveaux.

Projets en cours

- Dans le cadre de la sécurité alimentaire, de la santé animale et du bien-être animal, la RNW est associée entre autres à la lutte commune contre la résistance aux antibiotiques;
- Poursuivre la coopération entre les villes dans le cadre du projet Urbiscoop, plus particulièrement au niveau des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique;
- Réaliser l'intégration complète du portail Benelux pour les travailleurs frontaliers entre les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et la RNW;
- Poursuivre la coopération sur les thèmes ayant trait à la police;
- Continuer la coopération dans la commission frontalière EST et actualiser l'aperçu annuel des plans d'aménagement. Cet aperçu comporte les plans futurs avec les procédures de consultation afférentes et les effets transfrontaliers.

Nouveaux projets pour 2013

- Vérifier les possibilités d'une nouvelle coopération dans le domaine de la protection des consommateurs;
- Prendre en compte les positions de la Rhénanie du Nord-Westphalie en matière de concertation stratégique sur la gestion de crises. Une coopération plus étroite et une meilleure coordination des plans catastrophe en cas d'incidents ou d'accidents nucléaires sera d'autre part recherchée;
- Vérifier les possibilités de coopération dans le cadre de la coopération policière en matière de vols de métaux et de cybersécurité;
- Etudier la possibilité d'engager une coopération en matière de lutte contre la fraude fiscale à grande échelle (en particulier en matière de TVA).

6.2. Autres entités et structures de coopération régionales

Objectif général

- Le Benelux collaborera sur la base de projets avec d'autres Etats, entités fédérées et structures de coopération régionales si cette collaboration favorise la réalisation des objectifs du Traité Benelux et en particulier le rôle de précurseur dans le cadre plus large de l'Union européenne.

Projets en cours

- Finaliser le projet "Indicators of Local Transition to a LowCarbonEconomy in the Benelux", en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le but est de permettre aux pays du Benelux de définir précisément les indicateurs pour la mesure de la transition vers une économie plus écologique;
- Actionner la période de transition vers l'autonomie de jure d'ECR tel que prévue dans le protocole d'accord du 27 juin 2012 entre le Secrétariat général du Benelux et ECR et mettre en œuvre le plan stratégique visant à obtenir l'autonomie de jure d'ECR tel qu'établi par le comité directeur d'ECR.

Nouveau projet pour 2013

- Coopérer avec d'autres organisations internationales ou entités et structures de coopération régionales sur la base de projets spécifiques du présent plan annuel.

7. Nouvelles opportunités de coopération

INTRODUCTION

Sur la base de son droit d'initiative propre ou à la demande d'un des partenaires, le Secrétariat général peut lancer une nouvelle initiative transfrontalière, tout en prenant soin d'examiner si elle entre dans les missions que le traité a assignées à l'Union Benelux et si elle peut bénéficier d'un soutien des trois pays et des entités fédérées. Ceci permet au Benelux de répondre rapidement et de manière appropriée à des développements et phénomènes nouveaux.

7.1. Gouvernance électronique et simplification administrative

Objectif général

- En se basant sur l'agenda numérique européen, la coopération devra permettre de partager les connaissances, de réduire les frais de développement et d'améliorer l'accessibilité, la disponibilité et l'interopérabilité des données.

Nouveaux projets pour 2013

- Etudier la concrétisation de la mise en oeuvre des actions proposées en matière de gouvernance électronique et de simplification administrative, présentées fin 2012 :
 - Coopération et coordination concernant les développements européens, notamment le règlement sur l'identification électronique et le règlement sur la protection de la vie privée;
 - Partager les connaissances et les applications en matière de simplification administrative dans des domaines spécifiques fixés de commun accord;
 - Améliorer l'interopérabilité entre les pays, l'accent devant être mis sur la reconnaissance transfrontalière des identifications;
 - Étudier la possibilité de créer un portail internet travail frontalier Belgique-Luxembourg;
 - Etudier si un projet Benelux commun peut être lancé dans le cadre de 'STORK' (Secure Identity Across Border Linked), visant la reconnaissance transfrontalière des identifications électroniques nationales au profit des entreprises, des particuliers et des administrations.

Groupe de travail et commission

- Groupe de travail gouvernance électronique, simplification administrative, données libres, informations économiques et amélioration de l'efficacité dans les pays et les régions du Benelux (e-GOV).

7.2. Informations géographiques numériques

Objectif général

- Le Mémoire d'accord en la matière vise à faciliter au maximum la coopération transfrontalière faisant appel aux informations géographiques numériques, à organiser le partage des connaissances et à donner une mise en oeuvre régionale à la directive INSPIRE.

Projet en cours

- Organiser des concertations dans le cadre de la procédure de transposition de la directive Inspire afin d'améliorer la coopération transfrontalière en matière d'informations géographiques numériques.

Nouveaux projets pour 2013

- Assurer la mise en commun des expériences pratiques dans le cadre de la coopération transfrontalière en matière géographique dans le Benelux lors de la 'journée des pays voisins' (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Royaume Uni et Allemagne), en mars 2013.

Groupe de travail et commission

- Groupe de travail Coopération transfrontalière en matière de données géographiques entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg (Gis-Geodata).

7.3. Autres initiatives

Objectif général

- Dans le cadre de son droit d'initiative ou à la demande des partenaires, le Secrétariat général peut étudier des collaborations éventuelles dans les différents domaines.

Projet en cours

- Coopérer au niveau des directives de l'Union européenne concernant les marchés publics et les concessions, en vue d'une meilleure application transfrontalière de celles-ci.

Nouveaux projets pour 2013

- Etudier des opportunités de coopération dans les domaines suivants :
 - Nouvelles possibilités techniques pour le fonctionnement des services douaniers qui visent à faciliter le transport transfrontalier de marchandises (traitement administratif plus diligent, transit sans papier...);
 - Coopération en matière de reconnaissance des diplômes et de mobilité d'apprentissage dans le Benelux en vue d'une reconnaissance plus rapide et mutuelle des diplômes de part et d'autre des frontières;
 - Coopération en matière de prostitution et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et de travail.

8. Contacts Secrétariat général Benelux

Membres du Collège

Secrétaire général– Tél. : +32 (0)2 519 38 65

J. van Laarhoven– j.vanlaarhoven@benelux.int

Secrétaire général adjoint belge– Tél. : +32 (0)2 519 38 75

L. Willems – l.willems@benelux.int

Secrétaire général adjoint luxembourgeois– Tél. : +32 (0)2 519 38 85

A. de Muyser – a.demuyser@benelux.int

Marché intérieur et union économique

Chef du team – Tél. : +32 (0)2 519 3902

J. Molema – j.molema@benelux.int

Energie et propriété intellectuelle

F. Deloof – f.deloof@benelux.int

Coopération dans les régions frontalières et coopération économique

H. Mooren – jmooren@benelux.int (jusqu'au 1^{er} mars)

Sécurité alimentaire, santé et bien-être des animaux et protection des consommateurs

C. Otto – c.otto@benelux.int

Communications et transports

A.van der Niet – a.vanderniet@benelux.int

Développement durable

Chef du team

K. Jacobs – k.jacobs@benelux.int – Tél. : +32 (0)2 519 38 44

Nature et protection des paysages, Climat

M. Naessens – m.naessens@benelux.int

Aménagement du territoire, mobilité et cohésion sociale

H. Mooren – jmooren@benelux.int (à partir du 1^{er} mars)

Cohésion sociale et mobilité

S. Van Mieghem – s.vanmieghem@benelux.int

Climat, aménagement du territoire et mobilité, nature et protection des paysages

F. Jansen – f.jansen@benelux.int

Justice et Affaires intérieures

Chef du team

Th. Charlier- th.charlier@benelux.int – Tél.: +32 (0)2 519 38 97

Coopération policière

K. Vandevelde – k.vandevelde@benelux.int

D. Van Schelvergem – d.vanschelvergem@benelux.int

Gestion des crises

K. Vandevelde – k.vandevelde@benelux.int

Justice

D. Van Schelvergem – d.vanschelvergem@benelux.int

N. Staessens – n.staessens@benelux.int (à partir du 1^{er} mars)

Coopération de lutte contre la drogue

K. Vandevelde – k.vandevelde@benelux.int

Circulation des personnes

D. Van Schelvergem – d.vanschelvergem@benelux.int

Euro Contrôle Route

A. De Vries – a.devries@benelux.int

Coopération en matière de contrôles routiers

K. Vandevelde – k.vandevelde@benelux.int

Lutte contre la fraude fiscale et sociale de grande ampleur

Y. Havenga – y.havenga@benelux.int

Cellule Benelux de la police fédérale belge

L. Lamine – l.lamine@benelux.int

D. Van Raemdonck- d.vanraemdonck@benelux.int

C. De Backer – c.debacker@benelux.int

Coopération avec d'autres pays (ou entités fédérées) et nouvelles opportunités de coopération

Chef du Bureau de Staff

S. Van Rossem – s.vanrossem@benelux.int – T. +32 (0)2 519 39 07

Rhénanie-du-Nord-Westphalie

P.Belling, Personne de liaison de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie auprès de l'Union Benelux – p.belling@benelux.int

Innovateur

P. Janssens – p.janssens@benelux.int

Programme de travail commun

Programme de travail commun 2013-2016

CROISSANCE, INNOVATION ET SECURITE

1. VISION ET CADRE STRATEGIQUE

L'entrée en vigueur du nouveau traité, le 1^{er} janvier 2012, constitue un jalon important dans l'histoire du Benelux.

Lors de sa signature, nos trois gouvernements se sont déclarés déterminés à revigorer le Benelux. Avec ses 27 millions d'habitants, un haut degré de développement économique, une densité extraordinaire du réseau routier et des nombreux modes de transports, un niveau élevé de cohésion, l'Union Benelux est un modèle de coopération. Il ne s'agit pas pour autant de se reposer sur ses lauriers, mais de continuer à faire des choix innovants et à promouvoir des solutions afin de permettre d'éliminer les problèmes pratiques que les citoyens de nos trois pays rencontrent aux frontières ou à cause de celles-ci, et de servir ainsi de précurseur à une intégration européenne plus poussée. En coopérant dans le cadre Benelux, les Etats membres individuels belge, néerlandais et luxembourgeois sont plus forts au niveau européen.

Chacun de nos pays sera confronté, dans les mois et années à venir, à d'immenses défis, qu'il soient économiques ou sociétaux. A nos yeux, le traité constitue le cadre idoine pour fortifier notre collaboration et aborder ensemble certaines de ces questions. Mais l'Union Benelux ne peut ni ne doit tout faire. Le succès de l'Union Benelux repose sur une collaboration étroite, au jour le jour, sur certains thèmes, entre nos différents pays, à tous les niveaux. Dans les années à venir, il conviendra de nous focaliser sur des mesures visant à favoriser et à renforcer, dans un contexte transfrontalier, le retour à la croissance, à encourager l'innovation et à garantir un plus grand bien-être et une meilleure sécurité pour tous nos citoyens.

C'est ainsi que pour réaliser les objectifs dans les domaines de l'économie, du développement durable et de la coopération en matière de sécurité, fixés par le traité, l'Union Benelux établit sur une base quadriennale un programme de travail commun définissant le cadre stratégique et les grandes priorités de cette coopération. Des plans annuels traduisent ces priorités en actions spécifiques concrètes à réaliser.

Fort de cette volonté, sur la base d'une vaste consultation lancée au printemps de cette année, au regard de la situation socio-économique actuelle, **Croissance, Innovation et Sécurité** seront l'expression de l'ambition commune de nos trois pays pour les 4 années à venir.

Le programme de travail commun 2013-2016 souligne l'ancrage de l'Union Benelux en Europe, la volonté des trois gouvernements de vouloir continuer à jouer ensemble un rôle moteur en matière d'intégration européenne et le désir de rendre encore plus efficace la coopération transfrontalière entre nos trois pays.

Le cadre ainsi proposé pour la période 2013-2016 marque la volonté de nos trois gouvernements d'être réalistes et pragmatiques dans leurs objectifs, tout en restant flexibles et ouverts à de nouveaux défis. Le programme de travail commun pluriannuel se décline ainsi en sept grands domaines d'action, chacun étant une facette différente de cette ambition commune.

Chacun de ces domaines d'action a son importance propre. Chacun nécessite des actions concrètes et soutenues. Mais aucun ne peut être traité en vase clos. Beaucoup de domaines sont interdépendants, ils ne sont pas exclusifs l'un de l'autre mais complémentaires. Il n'existe donc aucune hiérarchisation entre eux. De même, le fait d'avoir défini des domaines d'actions spécifiques n'exclut pas une prise en compte, dans les années à venir, d'autres thèmes, selon l'actualité.

2. LIVRE VERT, PROGRAMME DE TRAVAIL COMMUN PLURIANNUEL ET PLAN ANNUEL:DES INSTRUMENTS AU SERVICE DE L'UNION BENELUX

Animé par la volonté de faire participer le plus grand nombre à la définition d'objectifs communs, le Secrétariat général a lancé au printemps 2012 un ensemble d'actions visant à réfléchir en commun sur les nouvelles orientations que l'Union Benelux pourrait avoir pour les années à venir.

Le coup d'envoi fut donné le 3 février 2012 avec l'organisation d'une table ronde au cours de laquelle des étudiants, des parlementaires, des hommes politiques, des universitaires et autres experts ont débattu des nouvelles opportunités de coopération entre les trois pays, sur la base des possibilités offertes par le nouveau traité. Ce premier échange de vues a abouti à la rédaction d'un livre vert, servant de trame aux discussions ultérieures.

C'est sur cette base qu'une large consultation écrite et électronique a été lancée au printemps 2012. Elle portait autant sur le futur que sur l'opportunité des actions communes. Reprenant les trois grands thèmes de coopération, le Livre Vert ouvrait des pistes et encourageait ainsi une réflexion sur beaucoup de thèmes, sans vouloir être sélectif ni exhaustif.

A ce jour, le Secrétariat général a reçu plus de 100 réponses à cette consultation. La répartition par pays et par catégories de domaines et par partie prenante est plutôt équilibrée. D'une manière générale, les propositions contenues dans le Livre Vert ont été bien accueillies, tant en ce qui concerne la structure que les thèmes proposés. Un large accord existe donc pour soutenir la démarche choisie.

On notera toutefois que bon nombre de contributions abordent des thèmes qui semblent antinomiques ou contiennent des prises de positions parfois divergentes. Il est rapidement apparu qu'à suivre toutes les suggestions, il y a un risque de dilution de l'action qui doit non seulement rester une entreprise commune aux trois pays mais doit aussi correspondre aux missions essentielles de l'Union Benelux.

Le programme de travail commun pluriannuel a pour but de cibler les actions à entreprendre, pour autant qu'elles soient agréées consensuellement entre les trois pays. Il reflète les grandes orientations que les trois pays veulent poursuivre dans les années à venir. Le programme de travail commun pluriannuel n'est donc pas une énumération ou une compilation de toutes les contributions reçues. Il doit cependant s'en inspirer. Leur synthèse forme ainsi la trame de ce programme de travail commun pluriannuel, par le biais d'une priorisation.

Il s'agit d'un document stratégique, qui trouvera sa concrétisation opérationnelle dans des plans d'actions annuels. Il repose sur le consensus et sur la flexibilité, n'établit aucun diktat mais laisse ouverte la possibilité de répondre de manière flexible, rapide et coordonnée à de nouveaux défis communs, quand ils se présenteront. Pour les trois pays, il s'agit en effet, à tout moment, d'être prêt à s'adapter à l'agenda européen ou international, d'être innovant et de rechercher les domaines d'actions communes les plus utiles en termes de plus-value. L'actualité peut cependant avoir pour conséquence que certains thèmes ne seront plus à l'ordre du jour.

3. SEPT DOMAINES D'ACTION

3.1. ÉNERGIE

MISSION

Le Benelux accroît la compétitivité du secteur en approfondissant et en élargissant le marché de l'énergie déjà développé. Le Benelux veut renforcer la fiabilité de l'approvisionnement en énergie en misant sur une infrastructure transfrontière cohérente. Le Benelux s'engage dans une indispensable transition énergétique et jette ainsi les bases d'une économie pauvre en carbone. Il fait donc résolument le choix d'une énergie propre tout en étant fiable et abordable. Enfin, le Benelux contribue judicieusement à la réalisation des objectifs européens au niveau des énergies renouvelables et de la réduction des émissions CO₂.

LÉGITIMITÉ

Le Benelux joue un rôle de précurseur dans la réalisation d'un marché intérieur de l'énergie. Grâce à l'interconnexion du marché de gros de l'électricité entre le Benelux, la France, l'Allemagne et l'Autriche, il occupe une place prépondérante dans le processus d'unification. Il détient également un certain nombre d'instruments importants au niveau de la sécurité d'approvisionnement. Il a mis sur pied des structures de coopération régionale qui lui permettent d'atteindre plus efficacement un meilleur équilibre entre l'offre et la demande et de planifier l'infrastructure énergétique la plus appropriée pour répondre à l'écologisation du système énergétique. Nous entendons exploiter de manière optimale les instruments existants, le Pentilateral Energy Forum, la plateforme gaz et le North Sea Countries Offshore Grid Initiative.

OBJECTIFS

- **Approfondir et élargir le marché intérieur Benelux de l'énergie, avec une position plus forte pour le consommateur**
 - renforcer la compétitivité du marché de l'électricité en approfondissant et en élargissant le marché intérieur de l'électricité qui est déjà partiellement développé;
 - accélérer l'intégration des marchés du gaz;
 - accroître la protection du consommateur dans un marché unifié.
- **Accroître la sécurité d'approvisionnement, tant au niveau du transport, du stockage et de la distribution qu'au niveau de la production**
 - coordonner les travaux d'infrastructure en vue de créer des synergies, d'exploiter les économies d'échelle possibles, de mettre en lumière les grands projets et d'échanger les bonnes pratiques;
 - renforcer un cadre réglementaire stable et un meilleur climat d'investissement.
- **Promouvoir les énergies durables et intégrer les énergies renouvelables en conformité avec le marché**
 - stimuler l'efficacité énergétique, notamment dans les grandes villes;
 - stimuler la recherche & le développement et améliorer la chaîne de sous-traitance dans le secteur des énergies renouvelables.
 - procéder à un échange de connaissances sur l'éventuelle plus-value d'une coopération en matière de captage et de stockage de CO₂ (Carbon Capture and Storage).

3.2. ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

MISSION

Le Benelux coopère étroitement afin d'améliorer la durabilité de la société. Le Benelux contribuera à la réalisation des objectifs européens pour l'environnement (UE 2020). Dans ce cadre, le Benelux œuvrera spécifiquement afin de coordonner la mise en œuvre des directives européennes et mettra sur une coopération pragmatique au niveau des projets afin de remédier à certains effets transfrontaliers éventuels. Cette approche intègre expressément une utilisation de l'espace aussi efficace et durable que possible, laquelle est coordonnée au mieux aux frontières.

LÉGITIMITÉ

Le Benelux considère la durabilité comme une condition nécessaire pour atteindre la croissance équilibrée et harmonieuse de manière pérenne. En outre, le changement climatique, les changements économiques et sociaux sont autant de raisons expliquant que celui-ci considère la qualité de l'environnement, la protection de la nature, la biodiversité et la santé animale comme autant de points d'attention prioritaires pour les années à venir. Ces thèmes conservent leur importance en raison de l'abolition des frontières et de la pression territoriale souvent présente, des plans réalisés entre-temps et des conséquences du changement climatique.

Les conventions Benelux en matière de conservation de la nature et de protection des sites, de chasse et de protection des oiseaux, concernant la Commission spéciale pour l'Aménagement du territoire ou encore la coordination des plans et des schémas régionaux forment les piliers de la coopération entre les trois pays sur le plan de l'environnement et du territoire.

OBJECTIFS

- **Promouvoir la qualité de l'environnement**

- améliorer la qualité de l'air par l'échange d'informations et la coordination concernant l'approche en matière de pollution atmosphérique transfrontalière.

- **Gérer les flux de déchets**

- étudier les possibilités de coopération sur le plan de la gestion transfrontalière, du traitement et du transport des déchets.

- **Promouvoir la protection de la nature**

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'Union européenne visant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes d'ici à 2020 :

- renforcer la cohérence transfrontalière des réseaux écologiques;
- mettre en œuvre et appliquer de façon mieux coordonnée la réglementation européenne;
- s'enrichir mutuellement au niveau des connaissances acquises et des expériences.

- **Promouvoir la santé animale et le bien-être animal**
 - maintenir un environnement sûr et respectueux des animaux et garantir la sécurité de la chaîne alimentaire à l'échelle du Benelux;
 - renforcer la coopération dans des dossiers stratégiques qui se profilent au niveau européen, notamment la « New Animal Health Law » et la politique en matière d'antibiotiques.
- **Consulter et harmoniser en matière d'aménagement du territoire**
 - mettre en place le processus de consultation et/ou de concertation dans le cadre de l'élaboration de documents de planification et de développement territorial (consultation planologique);
 - rechercher une vision globale d'aménagement du territoire sur le plan des projets.
- **Approfondir les thèmes urbains**
 - traiter le thème des villes de façon transversale et dépasser l'approche sectorielle (projets initiés dans le domaine de l'énergie et de l'immigration).

3.3. COHESION SOCIALE

MISSION

Face aux multiples défis sociaux auxquels sont confrontés les pays du Benelux, il convient de veiller à renforcer le tissu social. A ce titre, un certain nombre de thématiques sont couvertes par le domaine de la cohésion sociale, notamment une attention pour le marché du travail transfrontalier, la mobilité, la politique axée sur les jeunes et la qualité des soins de santé dont bénéficient les citoyens au sein du Benelux. Le Benelux entend garantir l'égalité des chances pour tous les citoyens.

LÉGITIMITÉ

Le volet social constitue une composante essentielle du développement durable. La cohésion sociale est un thème à multiples facettes, qui a pour objectif de répondre aux différents enjeux sociétaux primordiaux touchant une large frange de la population du Benelux.

Elle a pour pilier le respect de la Charte sociale européenne, du Code européen de sécurité sociale et des valeurs démocratiques en général.

OBJECTIFS

- **Marché du travail**
 - développer une vision stratégique pour concilier l'offre et la demande sur le marché du travail transfrontalier. Prendre des initiatives et des mesures au niveau de l'information, de l'enseignement et de la promotion de la création d'emplois « verts »;
 - assurer la promotion de la mobilité du travail, aussi de manière plus large et intégrée avec les entités limitrophes concernées;

- intégrer les portails existants à destination des travailleurs frontaliers et en élargir la portée dans la mesure du possible;
 - promouvoir la collaboration transfrontalière en matière de sécurité sociale afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques et de s'informer mutuellement quant aux modifications intervenant au niveau national.
- **Soins de santé**
 - coopérer au niveau de la coordination transfrontalière des services médicaux (ambulances, prestataires de soins et systèmes de soins);
 - veiller à la qualité des soins de santé transfrontaliers au sein du Benelux via des accords sur la circulation transfrontalière des patients;
 - développer différents instruments afin de faciliter les soins transfrontaliers ;
 - endiguer les effets négatifs liés à la consommation de drogue.
 - **Jeunesse**
 - proposer une plate-forme de rencontres et d'échanges de connaissances et d'expertise afin de présenter des positions communes sur base ad hoc dans le cadre d'assemblées internationales (UE, Conseil UE, ONU);
 - accentuer l'aspect transversal des politiques de jeunesse du Benelux afin entre autres d'encourager la participation et la mobilité internationale des jeunes;
 - mettre en œuvre la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2010-2018;
 - permettre aux jeunes et à leurs organisations d'exprimer leurs points de vue sur des politiques qui les concernent.

3.4. ÉCONOMIE ET CONNAISSANCE

MISSION

Une partie de plus en plus importante de la croissance économique est générée par le biais de l'économie de la connaissance. En termes de facteurs de production, le capital «connaissance » occupe ainsi une place grandissante par rapport aux facteurs de production classiques (travail, terre et capital). On ne peut dès lors plus en faire abstraction.

La promotion et l'investissement dans l'économie du savoir favorisent l'innovation qui à son tour encourage la croissance économique; il s'agit d'un cercle vertueux qu'il convient d'encourager. Et la multiplication des flux d'information et la vitesse à laquelle les technologies de l'information se développent apportent d'autre part une contribution importante au développement de l'économie de la connaissance et méritent dès lors d'être soutenus.

LÉGITIMITÉ

La concertation en matière de politique économique est, depuis 50 ans, le pilier de la coopération au sein du Benelux. En s'ouvrant à l'économie de la connaissance, le Benelux peut ainsi apporter une contribution utile à la coordination entre les trois pays dans le contexte de développements économiques nouveaux, pour autant qu'ils favorisent la croissance et l'innovation dans un contexte transfrontalier. Ainsi, le Benelux œuvrera notamment à l'encouragement du tissu économique de base que sont les petites et moyennes entreprises (PME), à la coopération entre les instituts de recherche et les universités ainsi qu'au développement de nouveaux thèmes de coopération porteurs, à l'instar de l'économie verte.

OBJECTIFS

- **Innovation et économie de la connaissance**

- œuvrer au développement de l'économie de la connaissance par la suppression des obstacles entre autres dans le domaine de l'échange de travailleurs du savoir ainsi que des barrières administratives et financières;
- favoriser l'achèvement du marché intérieur par une harmonisation plus poussée dans le domaine de la certification ISO;
- favoriser activement la formation d'un réseau d'entreprises, d'autorités et de centres de recherche & développement, y compris transfrontaliers. Il est ainsi possible d'unir les forces et de développer les complémentarités;
- partager les connaissances et économiser sur les frais de développement afin d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des données. La gouvernance électronique et la simplification administrative occupent une place centrale dans l'agenda numérique qui ambitionne entre autres une gouvernance meilleure, plus efficace et donc économe;
- œuvrer aux instruments pour la reconversion vers une économie verte;
- favoriser un fonctionnement efficace du marché pour promouvoir l'entrepreneuriat, entre autres pour les petites et moyennes entreprises, grâce à la simplification du cadre administratif et à une réglementation moderne dans le respect de la concurrence loyale et des droits du consommateur;
- rechercher la mise en commun des ressources disponibles pour encourager la croissance moyennant la cohésion territoriale, la technologie et l'innovation;
- présenter des solutions pratiques pour éliminer les obstacles à la libre circulation des personnes qui travaillent et résident dans les régions frontalières grâce à la convention Benelux de coopération territoriale, à l'Almanach Benelux de la coopération transfrontalière, aux inventaires de problèmes et à la mise en réseau dans de nombreux domaines.

- **Télécommunications**

- réaliser un tarif unique local des télécommunications Benelux pour éviter les frais inutilement élevés occasionnés par les frontières.

- **Contrôle des marchés financiers**

- harmoniser la réglementation et le contrôle entre les pays du Benelux en vue d'un meilleur fonctionnement des marchés financiers.

3.5. MOBILITE

MISSION

Le Benelux porte une attention particulière à la sécurité des transports, aux transports publics, à la multimodalité et à la gestion du trafic. Nous tenons compte des objectifs de l'aménagement du territoire, de la viabilité et du développement durable dans leur corrélation.

LÉGITIMITÉ

L'importance économique du secteur des transports et de la distribution, la densité de l'infrastructure, le taux élevé de mobilité de la population et l'intensité du trafic expliquent que les communications et les transports soient un thème de coopération non seulement évident mais aussi ancré au sein du nouveau traité Benelux. Le niveau européen s'est entendu pour investir vigoureusement dans la durabilité de ce secteur. Eu égard à la nature de ce dossier, la coopération transfrontalière est de première importance.

OBJECTIFS

- **Gérer les flux de circulation**

- prévenir les goulots d'étranglement administratifs ou physiques dus à des divergences entre les systèmes de gestion du trafic. Des systèmes de péage routier ont été ou sont en train d'être conçus dans le Benelux ou autour du Benelux. Le contrôle de ces systèmes revêt une grande importance pour les trois pays du Benelux, même s'ils n'optent pas encore tous pour un tel système;
- se pencher sur la coopération relative à la gestion du trafic et aux incidents, en particulier concernant l'échange d'informations.

- **Améliorer les transports publics transfrontaliers**

- harmoniser la politique en matière de transports en commun régionaux dans les régions frontalières.

- **Améliorer la coopération entre les services d'inspection des transports routiers**

- étudier l'élargissement des compétences des inspecteurs à travers tout le territoire du Benelux.

3.6. SECURITE ET CIRCULATION DES PERSONNES

MISSION

La sécurité est par excellence un des domaines qui se prêtent le mieux à une coopération utile et efficace entre pays voisins. Nous nous y investissons fortement car nous avons comme ambition de renforcer et d'améliorer la sécurité et le bien-être de nos concitoyens grâce à la coopération transfrontalière. Dans cet esprit, notre attention se porte plus particulièrement sur les aspects de prévention, de sensibilisation, de planification d'urgence et de gestion des crises et catastrophes, de maintien de l'ordre public, de lutte contre la criminalité (grave) et d'une réaction appropriée face à tous types d'incidents.

Par ailleurs, les pays du Benelux se sont engagés à participer au cycle politique européen et plus précisément aux 8 priorités EMCO à l'échelle européenne dont font partie la lutte contre la traite des êtres humains et le banditisme itinérant.

En outre, nous poursuivrons la coopération en matière de réadmission des personnes en situation irrégulière et en matière de visas.

LÉGITIMITÉ

La coopération structurelle au niveau de la sécurité est principalement organisée depuis quelques années déjà dans les plans d'action Senningen. Le premier plan d'action couvrait les années 2007 et 2008. En 2010, un nouveau plan d'action a été approuvé qui se termine fin 2012. Les trois pays ont choisi d'établir désormais un plan d'action sur quatre ans, qui coïncide avec le programme de travail commun du Benelux pour 2013-2016.

Le plan d'action Senningen "2013-2016" se compose de deux grands volets, à savoir un volet sur la police et la sécurité et un volet sur la gestion des crises et catastrophes. Il fixe un certain nombre de grands objectifs. Chaque objectif est assorti d'une vision et d'une série de points d'action.

Dans le domaine de la circulation des personnes, le Benelux conclut depuis toujours des accords de réadmission communs avec des pays d'origine pertinents en termes d'immigration.

OBJECTIFS

En matière de coopération policière, les objectifs fixés portent sur:

- l'optimisation de la coopération policière opérationnelle et de l'échange d'informations;
- les formations et exercices communs;
- le prêt de matériel policier et coopération dans le domaine des nouvelles technologies ;
- la collaboration entre les officiers de liaison;
- l'approche administrative de la criminalité;
- la prévention du radicalisme violent et du terrorisme;
- la coopération en matière de cybersécurité et de crime cybernétiques;
- la coopération en matière d'intervention policière dans les missions de gestion civile des crises.

Au niveau de la gestion des crises et des catastrophes, les objectifs fixés portent sur:

- l'optimisation de l'approche stratégique commune;
- la mise en œuvre des dispositions sur l'information mutuelle entre les Centres de crises;
- l'identification, analyse et cartographie des risques;
- l'information de la population en situation d'urgence;
- l'enjeu nucléaire;
- les exercices;
- la collaboration entre les services de secours;
- la problématique de l'évacuation.

Dans le domaine de la coopération judiciaire, des objectifs sont définis afin de :

- promouvoir et développer une coopération structurée dans le domaine de la justice et de l'entraide judiciaire transfrontalière;
- renforcer les diverses coopérations opérationnelles ad hoc concernant des thèmes européens et des dossiers spécifiques à l'instar de la coopération pénitentiaire;
- lancer de nouvelles initiatives Benelux comme la lutte contre la traite des êtres humains et la problématique des drogues.

Dans le domaine de la cyber-sécurité, des objectifs ont été définis et visent à :

- concrétiser la déclaration d'intention ministérielle Benelux d'avril 2011;
 - o lancer des initiatives conjointes visant à augmenter la capacité d'auto-protection des autorités, de la société et du secteur privé contre les menaces informatiques;
 - o intensifier la coopération entre les équipes CERT (Computer Emergency Response Team).

Dans le domaine de la circulation des personnes, l'objectif vise toujours à élaborer des accords communs Benelux relatifs à la réadmission de personnes en séjour irrégulier ou à l'exemption de visa.

3.7. PREVENTION DES FRAUDES

MISSION

La libre circulation des personnes, des marchandises et des services en Europe a ouvert la porte à toutes sortes de pratiques frauduleuses, notamment transfrontalières, que les pays ne peuvent plus combattre séparément. Une coopération coordonnée et efficace est absolument indispensable. Comprendre les différents types de fraude, cerner les menaces et les facteurs de risque, améliorer les techniques de prévention et dissuader les fraudeurs constituent désormais une priorité pour le Benelux. Le Benelux vise à la protection des consommateurs et des entreprises.

A ce niveau, il convient prioritairement de rechercher des stratégies adaptées à chaque secteur d'activité visé. Ces stratégies peuvent également, servir de catalyseur pour une action à l'échelle européenne.

LÉGITIMITÉ

La lutte contre la fraude fiscale à grande échelle constitue une valeur ajoutée évidente pour les pays du Benelux depuis maintenant dix ans. La coopération Benelux fusionnant les approches nationales et internationales est appréciée par tous et constitue aussi une source d'inspiration pour l'Europe. Cette méthode flexible permet en outre de réagir rapidement et efficacement face aux nouveaux phénomènes de fraude.

OBJECTIFS

- **La fraude fiscale à grande échelle**
 - élargir et approfondir cette activité;
 - améliorer la coopération entre les unités de fraude des trois pays, mais aussi avec le secteur bancaire et les autres secteurs concernés;
 - développer un management du risque en élaborant des profils de risque et analyser de manière commune la détection des fraudes;
 - élaborer des instruments de contrôle et des mesures préventives;
 - organiser des contrôles conjoints à grande échelle.

- **La fraude sociale à grande échelle**
 - développer une concertation transfrontalière dans ce domaine;
 - on examinera si le Benelux peut jouer un rôle dans la lutte contre la fraude sociale en tenant compte du rôle des agences d'intérim malhonnêtes.
- **Les arnaques commerciales visant les professionnels**
 - amorcer une coopération pour déceler les grands mécanismes liés à la fraude massive des arnaques entre professionnels comme les arnaques aux répertoires/annuaires professionnel ou encore les arnaques concernant le nom de domaine et quantifier les pertes occasionnées.
- **La protection des droits des consommateurs**
 - veiller au respect de la législation européenne relative aux droits des consommateurs par le biais d'enquêtes communes organisées par les autorités compétentes et l'élaboration de lignes directrices communes.

4. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DES PAYS TIERS

MISSION

Une des nouveautés du traité Benelux de 2008 est que l'Union Benelux peut désormais coopérer avec d'autres États et entités fédérées, en particulier avec des États membres de l'Union européenne et des structures de coopération régionale de ces États, si cette démarche favorise la réalisation des objectifs du présent traité et en particulier l'accomplissement du rôle de précurseur dans le cadre plus large de l'Union européenne. La partie 3 (art. 24-27) du traité de l'Union Benelux constitue la base juridique à cette fin.

LÉGITIMITÉ

La coopération fructueuse avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie a été lancée en 2008 par le biais d'une déclaration commune. Entre-temps, des résultats tangibles ont déjà été enregistrés dans cinq domaines : coopération policière, crises, coopération vétérinaire, aménagement du territoire ainsi que qualité de l'air et la coopération a déjà été élargie à d'autres thèmes.

La coopération avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a entraîné fin 2012 la parution d'un rapport en matière d'économie verte qui forme la base des évolutions futures dans le cadre Benelux.

OBJECTIFS

- **La coopération avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie couvrira au cours des prochaines années les domaines de l'énergie, de l'environnement, du territoire et de la sécurité**

- accroître les économies d'énergie et l'efficacité énergétique en échangeant des informations et des expériences lors de la rénovation de bâtiments;
- conclure des accords quant à la planification et au développement des réseaux énergétiques;
- analyser les besoins de collaboration dans le cadre de la coopération policière;
- améliorer la coordination dans le domaine de la lutte contre les catastrophes en cas d'incident nucléaire ou d'accident;
- fournir des informations sous forme numérique aux travailleurs frontaliers.

- **La coopération avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie peut servir de modèle de coopération avec d'autres entités**

C'est ainsi qu'au cours des prochaines années, l'Union Benelux va continuer à s'engager afin de faire naître différentes formes de coopération avec d'autres entités fédérées, États européens ou organisations internationales comme l'OCDE et le Comité des Régions, lorsqu'ils sont nécessaires.

- **L'Union Benelux reste prête à élargir la coopération à d'autres pays pour des projets existants**

Ces dernières années, la coopération Benelux entre les services de contrôle des transports routiers (Euro Contrôle Route) s'est par exemple élargie et compte à présent 14 États membres européens, les États Benelux coopèrent avec d'autres États membres européens dans le domaine de l'énergie,... Le Benelux continue donc à jouer un rôle de précurseur au niveau européen dans différents domaines.

- **Les problèmes ne s'arrêtent pas aux frontières et les frontières du Benelux n'y font pas exception**

C'est pourquoi, il est très important lors de la mise en œuvre de la réglementation européenne de bien évaluer les conséquences transfrontalières potentielles. Une bonne coordination ainsi qu'un échange d'informations efficace avec nos voisins s'impose donc.

5. PLUS-VALUE DE LA COOPÉRATION BENELUX

5.1. EN GÉNÉRAL

L'objectif de notre coopération est de renforcer et d'améliorer la coopération transfrontalière à tous les niveaux et de continuer ainsi à jouer un rôle de pionnier au sein de l'Union européenne.

La coopération Benelux est un réseau unique pour s'attaquer à des problèmes transfrontaliers sur le plan opérationnel. Beaucoup de projets ont été menés à bien, aidant à résoudre des problèmes pratiques qui se posaient aux citoyens, aux entreprises ou aux autorités. Des résultats ont ainsi été enregistrés dans des domaines politiques tels que le travail frontalier, le transport par ambulance, l'aménagement du territoire, le transport et la mobilité, la propriété intellectuelle, les dossiers vétérinaires, la police, la migration et la fraude fiscale.

Dès sa création, le Benelux a pris ses responsabilités afin de promouvoir l'intégration européenne et ce tant au niveau politique qu'opérationnel. Les nouvelles initiatives et les nouveaux projets qui ne sont pas encore suffisamment mûrs pour être traités au niveau européen peuvent être abordés au sein de cette coopération régionale.

Ces projets naissants ont pour ambition de devenir des projets européens. Pensez à Schengen pour la circulation des personnes, à Senningen pour la coopération policière, à Penta pour le marché de l'électricité, à Autocanet pour la fraude fiscale et à Euro Contrôle Route pour les contrôles routiers.

L'Union Benelux dispose de ses propres instruments, comme les décisions, les conventions, les recommandations ou les directives du Comité de Ministres afin de concrétiser ces ambitions. De son côté, l'Union européenne lui offre la marge nécessaire à cette fin. L'article 350 du traité de l'Union européenne prévoit expressément que les pays du Benelux ont le droit d'aller au-delà de ce que l'Europe prescrit afin d'atteindre les objectifs du traité Benelux.

Ces plus-values pour les pays sont rendues possibles par le nouveau traité Benelux. Les Gouvernements l'ont confirmé expressément dans la déclaration politique d'accompagnement de 2008. L'orientation politique est donnée par les réunions ministérielles et les concertations de la haute administration. Le programme de travail commun pluriannuel et les plans annuels donnent une impulsion à cette coopération et expriment la volonté d'atteindre des résultats.

5.2. LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Secrétariat général de l'Union Benelux, établi à Bruxelles, est l'axe central de la coopération. Il gère le secrétariat du Comité de Ministres Benelux, du Conseil Benelux ainsi que les diverses commissions et groupes de travail. Grâce à sa neutralité, il permet de jeter des ponts entre les différents partenaires.

Le Secrétariat général met à disposition les connaissances et l'expérience requises au sein de ses domaines stratégiques. La connaissance des processus décisionnels complexes propres à chacun des trois pays constitue particulièrement une aide et un soutien précieux pour rapprocher les partenaires ayant des cultures politiques et administratives différentes. Ce point d'appui fixe présente l'avantage de permettre l'utilisation active de l'expérience acquise ainsi que de créer des synergies entre les différentes initiatives.

Outre ses connaissances et son expérience, le Secrétariat général dispose d'un vaste réseau de contacts avec les autorités et les institutions publiques. Dans la pratique, le manque de connaissance des cultures politiques et administratives de l'autre côté de la frontière forme en effet souvent l'obstacle principal à la coopération. Le Secrétariat général aide les partenaires à se rencontrer de manière rapide et efficace par delà les frontières.

Le Secrétariat général rassemble différentes autorités, mais aussi d'autres parties prenantes issues d'autres institutions internationales, du secteur privé ou du monde universitaire afin de rechercher des solutions aux défis auxquels nos trois pays sont confrontés. Au niveau européen, les pays du Benelux coopèrent déjà durant les différentes phases de l'élaboration ou de la mise en œuvre de la réglementation européenne et examineront la possibilité d'approfondir cette coopération. L'Union Benelux cherche aussi des solutions aux défis auxquels les villes et communes (par exemple dans le cadre d'Urbiscoop) ou les autorités régionales ou nationales sont confrontées. Cette approche qui consiste à réunir autour d'une même table des représentants des différents niveaux permet d'envisager et de traiter les problèmes dans leur globalité.

Ces dernières années, le Secrétariat général a centré de plus en plus son action sur les résultats. Une réorganisation en profondeur a été menée à cette fin après la signature du nouveau traité en 2008. Il est urgent de coopérer avec les gouvernements pour enregistrer de nouveaux résultats et ainsi éliminer les frontières entre les pays.

Le Secrétariat général a développé un cadre afin de garantir l'orientation politique au niveau ministériel et de la haute administration. Les concertations politiques, les négociations entre les délégations et l'élaboration de projets Benelux doivent toujours être rapportées au niveau politique. Les initiatives et projets doivent en effet toujours bénéficier d'une assise politique et administrative suffisante pour être concrétisés et menés à bien.

Les coopérations sont développées comme suit :

- a. Coopération orientée vers le niveau ministériel et la haute administration
- b. Coopération dans le domaine opérationnel
- c. Coopération lors de la phase de lancement
- d. Coopération au sein de laquelle le Secrétariat général apporte son aide logistique
- e. Coopération à l'extérieur du Secrétariat général et au sein de laquelle il souhaite simplement être présent ou dans le cadre de laquelle il est occasionnellement fait appel à son expertise.

L'accent est mis sur les initiatives expressément orientées vers le niveau ministériel et la haute administration. C'est la clé pour obtenir des résultats. C'est pourquoi nous tentons de porter la coopération au niveau a ou b. Si ce n'est pas le cas, une priorité moindre sera donnée aux projets.



SECRETARIAT GENERAL
Rue de la Régence 39
1000 Bruxelles

Le Bulletin Benelux est édité par le Secrétariat général Benelux de l'Union Benelux et peut être obtenu en français et en néerlandais.

Vous pouvez consulter le Bulletin de l'Union Benelux sur le site web www.benelux.int et vous pouvez vous y inscrire sur la liste de diffusion. Vous y trouverez aussi la réglementation du Benelux.